

MARDI 24 MARS / INFORMATION COVID-19 RELATIVE À L'ARRÊT DES MARCHÉS LOCAUX ET RENFORCEMENT DES MESURES

Le gouvernement a décidé de préciser et renforcer le confinement par décret, applicable dès le 24 mars, pour mieux lutter contre le coronavirus.

Fermeture des marchés :

C'est dans le cadre du décret n° 2020-293 sur la fermeture des marchés extérieurs et suite à l'instruction du Préfet, que **les deux marchés de Pont-Audemer, du lundi et vendredi matin, sont suspendus**, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Déplacements encadrés :

Les déplacements pour l'**activité sportive** ont été précisés : elle est limitée à **1h par jour**, à moins d'**un kilomètre** de chez soi, et **seul-e**. Il vous faudra donc dorénavant **spécifier l'heure de départ et le lieu de départ, sur l'attestation** dérogatoire de déplacement.

Pour rappel, les mesures précédemment mises en place restent en vigueur :

COVID-19 / MERCI DE RESPECTER IMPÉRATIVEMENT LES MESURES SANITAIRES :

- Vous pouvez **QUITTER LA MAISON**, en remplissant une déclaration individuelle, **UNIQUEMENT** pour :
- aller au travail
 - raisons de santé
 - faire vos courses essentielles
 - l'assistance de personnes vulnérables
 - des **déplacements brefs et à proximité du domicile** : une courte sortie indispensable à l'équilibre des enfants, une courte activité physique individuelle, pour sortir brièvement les animaux de compagnie.
- Il est impératif d'éviter tout rassemblement et de rejoindre rapidement son domicile.**

Leur non-respect est sanctionné par une amende de 135 € pour un premier contrôle sans attestation / sans déplacement jugé essentiel, sanction portée jusqu'à 1 500 € en cas de récidive.

Rendez-vous médicaux :

Le 23 mars, le Premier Ministre a restreint les rendez-vous médicaux possibles aux **consultations indispensables "sur convocation"** d'un médecin.

La collecte des dons du sang est néanmoins maintenue. La prochaine aura lieu le 27 avril à Pont-Audemer.

Collecte des déchets :

Pour rappel, les collectes d'**ordures ménagères sont maintenues** (poubelles noires) mais, suite à la fermeture du SDOMODE, les collectes des **déchets recyclables sont interrompues** : poubelles et sacs jaunes ne sont plus collectés devant chez vous, les containers bleus et jaunes ne sont plus vidés. Nous vous demandons donc, dans la mesure du possible, de poursuivre le tri mais de bien vouloir stocker les déchets chez vous, en attendant la reprise de collecte. Plus d'informations : www.sdomode.fr

La **mairie étant fermée**, une **permanence téléphonique** a été mise en place. Vous pouvez en cas de nécessité joindre les services de la ville au numéro habituel :

02 32 41 08 15 (de 9h à 12h et de 14h à 17h)

CONTACT

Ville de Pont-Audemer : 02 32 41 08 15

Service Communication : pascaline.brizou@pontaudemer.fr